



FRANCE RELANCE AU SERVICE DE LA CYBERSÉCURITÉ DES TERRITOIRES

Le 18 février 2021, le Président de la République a annoncé le lancement d'une stratégie d'accélération pour la cybersécurité dotée d'un milliard d'euros. Des moyens importants sont notamment mobilisés pour renforcer le niveau de cybersécurité des administrations, des collectivités et des organismes au service des citoyens, tout en dynamisant l'écosystème industriel français. **4 mesures visent à répondre aux différents besoins rencontrés par les acteurs territoriaux :**

BESOINS

MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE RÉPONSE CYBER DE PROXIMITÉ (CSIRT) RÉGIONAL

CSIRT régional
Porté par l'ANSSI



Objectifs

Soutien à la création d'un centre régional pour aider les victimes de taille intermédiaire et devenir le pivot régional du partage d'informations sur la menace.

Pour qui ?

Conseils régionaux

Comment

Programme d'incubation de 4 mois : accompagnement méthodologique, mise en réseau dans l'interCERT-FR et soutien financier

Consulter

DÉPLOIEMENT DE SOLUTIONS DE SÉCURITÉ EXISTANT SUR LE MARCHÉ

Parcours de cybersécurité
Porté par l'ANSSI



Objectifs

Accompagnement par un prestataire cyber pour dresser un état des lieux, identifier les mesures les plus urgentes et piloter l'ensemble des actions menées.

Pour qui ?

Collectivités territoriales, établissements de santé et organismes au service du citoyen ayant a minima un service informatique

Comment

Subventionnement des bénéficiaires pour co-financer les actions de sécurisation, à hauteur de 100k€ maximum

Consulter

Appel à projets
Porté par l'ANSSI



Objectifs

Co-financement de projets de sécurisation de systèmes d'information existants, s'intégrant dans une stratégie globale de cybersécurité et de transformation numérique du bénéficiaire.

Pour qui ?

Ministères et certaines collectivités territoriales

Comment

Subventionnement du bénéficiaire à hauteur de 100k€ maximum. Un co-financement de 30% minimum est nécessaire.

Consulter

DÉVELOPPEMENT DE SOLUTIONS DE SÉCURITÉ N'EXISTANT PAS SUR LE MARCHÉ

Appel à manifestation d'intérêt « sécuriser les territoires »

Porté par la CDC, la DGE et le SGPI



Objectifs

Faire émerger des solutions de cybersécurité nouvelles adaptées aux acteurs des territoires. L'AMI vise à sélectionner des structures ayant identifié un besoin nécessitant de telles solutions innovantes. Des industriels répondront ensuite à ces besoins dans le cadre d'AAP en développant des démonstrateurs territoriaux.

Pour qui ?

Collectivités territoriales, infrastructures portuaires, établissements de santé

Comment

20M€ de financements publics du PIA4 pour le développement de plusieurs démonstrateurs de sécurité. Les aides attribuées aux entreprises qui les développeront ne pourront pas dépasser 50% du montant total du projet.

Consulter